



Mérites sportifs 2020 de MORLANWELZ

Madame, Monsieur,

Le Collège communal a décidé de lancer *l'appel aux MÉRITES SPORTIFS de la saison 2020*. Nous attendons, dès à présent, vos dossiers... .

La réunion de délibération du Jury ainsi que la cérémonie seront organisés, sous réserve des dispositions émises par les Autorités dans le cadre de la Pandémie du Coronavirus Covid-19.

Le cas échéant, nous annoncerons, cette année, les lauréats des saisons sportives 2019 et 2020.

Les dossiers reçus en 2020 dans le cadre des mérites sportifs de la saison 2019 sont toujours valables et seront délibérés cette année de façon distincte. Aucun autre dossier ne sera accepté pour la saison sportive 2019.

1° Peuvent être présenté(e)s comme candidat(e)s :

- Une personne domiciliée dans l'Entité de Morlanwelz et ayant accompli soit une performance, soit une carrière digne d'éloges, soit un dévouement sans limite pour son club.
- Une personne faisant partie d'un club ayant son siège dans l'Entité de Morlanwelz, se signalant par une carrière digne d'éloges ou par un dévouement sans limite pour son club.
- Une personne faisant partie d'un club ayant son siège social dans l'Entité de Morlanwelz, une équipe ou un club dont le siège social se situe dans l'Entité de Morlanwelz ayant accompli, dans le courant de l'année 2020, une performance favorisant la renommée du sport à Morlanwelz.

2° Les différents prix :

• Prix communal de l'Espoir :

- Prix récompensant le meilleur « **Espoir** » toutes structures et disciplines confondues.

• Prix de l'Échevin des Sports :

- Prix récompensant **trois arbitres**, toutes disciplines confondues.

• Prix du jury :

- Prix récompensant **trois dirigeants**, toutes disciplines confondues et s'étant distingués par leur action dans la promotion du sport dans l'Entité ou pour le développement de leur club.

• Prix de la Presse :

- Le choix du lauréat désigné obligatoirement parmi les candidats (tous prix confondus) présentés par les différents clubs de l'Entité est laissé à l'initiative des journalistes professionnels composant le jury.

• **Prix du Collège communal :**

- Prix récompensant **une école de sports** issue d'un club reconnu dans l'Entité et qui aura été un véritable moteur dans la promotion et la formation éducative sportive de base.

• **Prix de l'Exemple :**

- Prix récompensant un sportif ou un club dans les catégories « **Sportifs moins valides** » ou de « **modèle** ».

• **Prix de l'Organisation locale :**

- Prix récompensant **une organisation locale sportive**, non professionnelle, qui a marqué la vie communale par sa gestion, son succès et son impact auprès de la population.

• **Prix du « coup d'cœur » :**

- Prix récompensant une personne ou un club du monde sportif et laissé à l'appréciation des membres du jury.

• **Mérite sportif communal individuel :**

- Récompensera **un sportif de l'Entité** qui se sera distingué dans la pratique de son sport.

• **Mérite sportif communal par équipe :**

- Récompensera **une équipe sportive de l'Entité** qui se sera distinguée dans la pratique de son sport en équipe.

3° La candidature doit :

- **Être introduite uniquement à l'aide des fiches spéciales prévues à cet effet** → Les fiches sont dûment complétées et signées : Nom, prénom, adresse et date de naissance du candidat ou nom de l'équipe avec coordonnées complète du responsable. Fiches disponibles sur simple demande auprès du service des sports.
- **Compte-rendu le plus complet possible** des performances 2020 ou de la carrière, sportive ou dirigeante, digne d'éloges. Seules les données reprises sur les fiches sont prises en compte par le jury.
- Un candidat = une fiche.
- Un seul candidat peut être présenté par club pour chaque prix.
- Un prix ne sera jamais attribué deux années consécutives au même lauréat.
- Il n'est pas obligatoire d'être un club sportif pour pouvoir présenter un candidat.

4° Lieu et dépôt des candidatures :

À l'Administration communale, Échevinat des sports
Rue Raoul Warocqué n°2 à 7140 MORLANWELZ.

Date limite de réception des candidatures avant le 15 mars 2021.

En cas d'envoi par courriel à l'adresse activites@morlanwelz.be, veuillez-vous assurer de la bonne réception de celui-ci.

Renseignements : Service des Sports – M. Fabrice CICCOTELLI - tél. : 064/43.17.22 ou 32.